



Erreurs sur partage de biens

Par **eva33110**, le **20/02/2012** à **13:03**

Bonjour,

Une erreur importante a été commise sur mes actes de partage de communauté signés en 1991, pour séparation de corps et de biens, je me suis aperçu de cela quand j'ai reçu les actes de partages que j'ai signé sans explications de la part du notaire, lui faisant confiance! mon bien propre de 45 000 francs est passé dans ce partage! mon ex mari était au courant et n'a rien signalé! son notaire ne veut rien reconnaître ni savoir et me dit que je ne comprends rien malgré toutes les preuves que je possède!! que puis-je faire pour récupérer ce bien propre? est-ce un recel de communauté? de toute façon il y a une erreur grave du clerc de notaire! sur le conseil de la maison de la justice de Bordeaux, j'ai envoyé un courrier avec les explications et les preuves au président de la chambre des notaires de Bordeaux, j'ai eu une réponse négative me demandant d'autres renseignements sinon il classait mon dossier! pouvez-vous me renseigner pour savoir si je peux récupérer mon bien qui me fait faute? est-ce qu'une médiation entre mon notaire et celui de mon ex mari est possible? ou bien si cela est négatif! je peux porter plainte contre mon ex mari et son notaire? et cela avec un avocat? je suis à la retraite et je touche le minimum vieillesse de 711 euros par mois car j'étais femme de commerçant non déclarée! et mon bien propre m'aiderait vraiment!!!
merci pour votre réponse